

DÉLIBÉRATION N°DL20220146 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION "SPORT DANS LA VILLE" DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2025 APPROUVÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Depuis le mois de juin 2021, la commune de Saint-Chamond a développé un partenariat avec l'association « Sport dans la Ville » visant à compléter l'offre d'animation sportive proposée par la commune et à développer différentes actions en synergie avec les services municipaux telles que la mise en place d'activités sportives, notamment le football et le basket-ball, pour les jeunes de 6 à 25 ans les mercredis et les samedis sur les terrains construits dans le parc de Fonsala.

Ce partenariat comprend également un volet accompagnement des jeunes dans le cadre des actions « job dans la ville » qui visent la découverte de métiers et l'insertion professionnelle. Des visites régulières des familles des jeunes participants sont réalisées afin de les impliquer dans le développement et la réussite de leur enfant.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens jusqu'en décembre 2025, approuvée par le conseil municipal du 28 juin 2021 par la délibération n°DL20210088.

Après une année de fonctionnement, au regard des éléments de bilan, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et des synergies développées avec les services municipaux et les partenaires présents sur le territoire, il est proposé de verser à l'association « Sport dans la Ville », la somme de 40 000 € pour l'année 2022 comme le prévoit ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIIPIER

DÉCIDE :

- **d'autoriser** le versement de la subvention de 40 000 € pour l'année 2022, à l'association « Sport dans la ville », suivant les modalités prévues dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2022, sur les crédits figurant au budget général de la ville, pour la subvention exceptionnelle, chapitre 67, nature 6745,
- **d'inscrire** la somme de 40 000 € au vote du budget prévisionnel pour les années 2023, 2024 et 2025 (sous réserves des votes des budgets primitifs respectifs), sur les crédits pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, nature 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 6 octobre 2022